**Dossier de retour d’une conférence en Algérie**

A l’issue d’une conférence, l’intéressé doit remettre dans un délai de quinze (15) jours au secrétariat de Département de Suivi, les pièces suivantes :

1. Demande de remboursement des frais de participation.

2. Original de l’ordre de mission portant le cachet du comité d’organisation.

3. Original de l’attestation de participation ;

4. Rapport de mission ;

5. Attestation concernant le paiement des frais participation